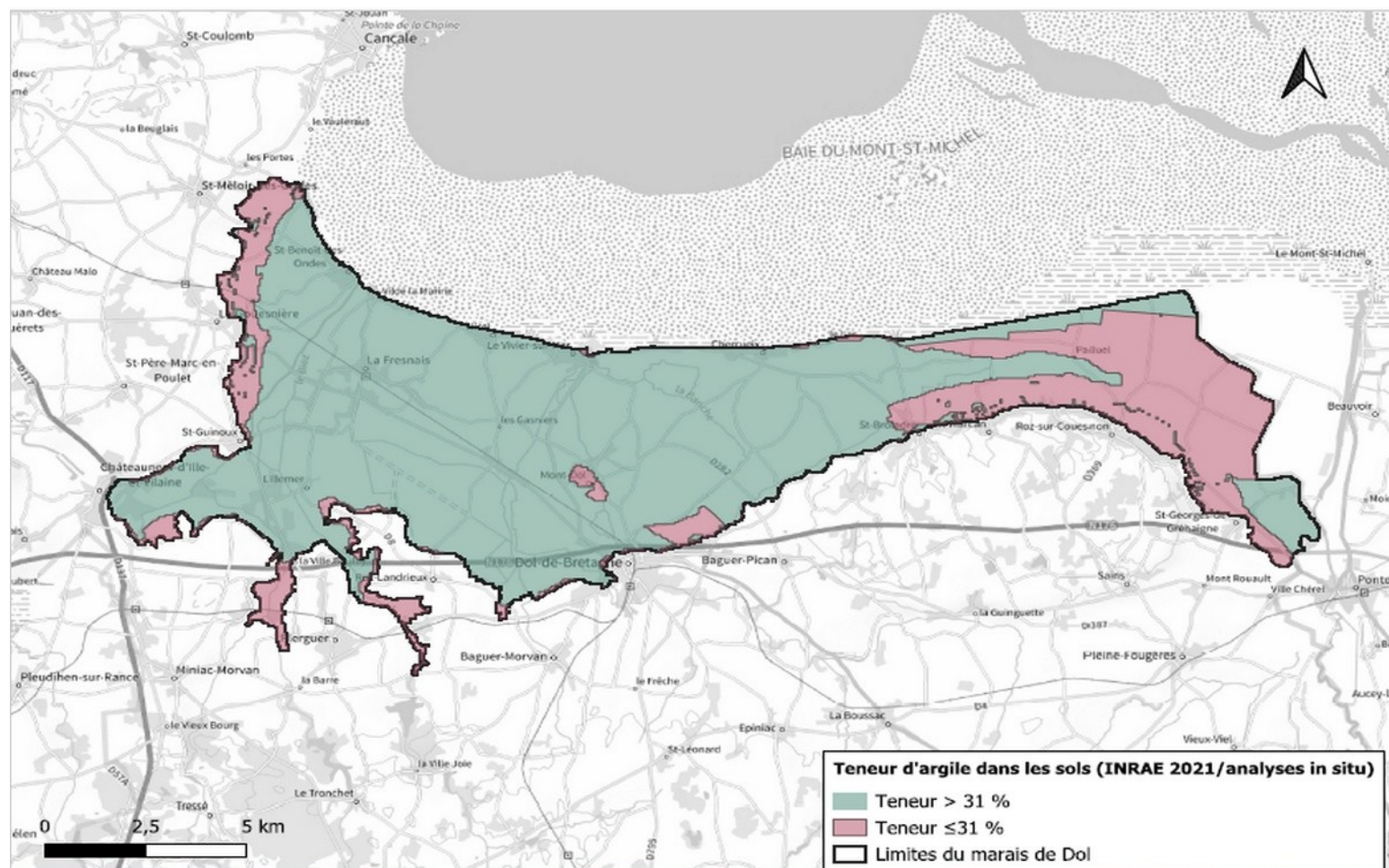


ANNEXE 11

Secteur des Marais de Dol de Bretagne et des polders du Mont St Michel :

**Carte 1 : Délimitation de la zone pouvant faire l'objet d'aménagement de la mesure
« couverture du sol pendant les périodes présentant des risques de lessivage »** (conditions définies dans l'arrêté GREN)
Carte n°1

Les zonages sont disponibles sur le site Géobretagne (<https://cms.geobretagne.fr/>)



Carte n°2 - cours d'eau à border

